



# Curieux E-liquides - EDITION NATURAL - Cassis 16 mg/mL

Version: 1

Date de version: 31/10/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## Fiche de Données de Sécurité

section

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Curieux E-liquides - EDITION NATURAL - Cassis 16 mg/mL.  
**UFI** : W3P1-203D-H00V-Q456

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

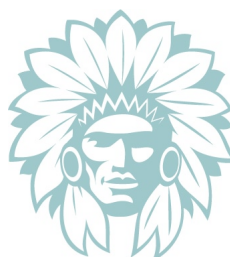
**Utilisations identifiées** : Liquide pour cigarette électronique.  
**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : LEAF  
**Rue** : 31, rue du 8 Mai 1945  
**Code postal/Ville** : 94470 Boissy-Saint-Léger  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : 0143391523  
**Email** : Contact@lab-leaf.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
33 (0)1 45 42 59 59.



# CALUMETTE



## 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### Identification des dangers :

H302 Acute Tox. 4 ORAL Nocif en cas d'ingestion

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### Étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Attention

##### Mention d'avertissement

##### Identificateurs du produit

N°CAS:54-11-5 Nicotine

##### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

##### Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

##### Mises en garde - Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Mises en garde - Réponse

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
P330 Rincer la bouche.

##### Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets selon la réglementation locale, nationale ou internationale.

##### Contient

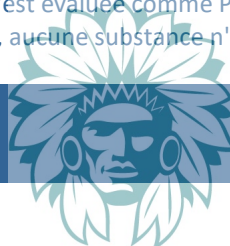
nicotine

### 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 3 Composition/informations sur les composants



CALUMETTE

### 3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>glycerol [1]</b>			
N°CAS 56-81-5 N°EC 200-289-5 N°IDX Numéro 01- d'enregistrement 2119471987- ment 18-XXXX	50.0% ≤C< 100.0%		
<b>propane-1,3-diol</b>			
N°CAS 504-63-2 N°EC 207-997-3 N°IDX Numéro 01- d'enregistrement 2119489383- ment 28-XXXX	25.0% ≤C< 50.0%		
<b>propane-1,2-diol</b>			
N°CAS 57-55-6 N°EC 200-338-0 N°IDX Numéro 01- d'enregistrement 2119456809- ment 23-XXXX	1.0% ≤C< 2.5%		
<b>2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide</b>			
N°CAS 51115-67-4 N°EC 256-974-4 N°IDX Numéro d'enregistre ment	C< 1.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
<b>ethanol [1]</b>			
N°CAS 64-17-5 N°EC 200-578-6 N°IDX 603-002-00-5 Numéro 01- d'enregistre ment 2120063206- 63-XXXX	C< 1.0%		H225 Flam. Liq. 2
<b>ethyl butyrate</b>			
N°CAS 105-54-4 N°EC 203-306-4 N°IDX Numéro d'enregistre ment	C< 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H319 Eye Irrit. 2
<b>Oils, lemon</b>			
N°CAS 8008-56-8 N°EC N°IDX	C< 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2





## Curieux E-liquides - EDITION NATURAL - Cassis 16 mg/mL

Numéro d'enregistrement			H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
<b>nicotine [1]</b>			
N°CAS	54-11-5	C≤ 1.37%	H300 Acute Tox. 2 ORAL H310 Acute Tox. 2 DERMAL H330 Acute Tox. 2 INHALATION H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	200-193-3		
N°IDX	614-001-00-4		
Numéro d'enregistrement			

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

### Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.



# CALUMETTE



Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

**Informations complémentaires**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section

**7 Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection :**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.



CALUMETTE



Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :**

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

**Précautions pour le stockage en commun :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section

**8**

**Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle :**

Substance	Valeur	Unité	Type
glycerol CAS : 56-81-5 (FR)	10	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	9,500	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	5,000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,900	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
nicotine CAS : 54-11-5 (FR)	0.5	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)

**Valeurs limites biologiques :**

Pas de données disponibles

**Limites d'exposition en utilisation prévue :**

Pas de données disponibles

**Remarque :**

Pas de données disponibles

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés :**

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**







## Curieux E-liquides - EDITION NATURAL - Cassis 16 mg/mL



- Protection des yeux et du visage** : **Protection oculaire appropriée** :  
Aucune donnée disponible.
- Protection de la peau** : **Protection des mains** :  
**Type de gants appropriés** :  
Aucune donnée disponible.
- Protection respiratoire** : **Protection du corps** :  
**Vêtement de protection approprié** :  
Blouse de laboratoire.
- Protection respiratoire** : **Protection respiratoire nécessaire** :  
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.
- Appareil de protection respiratoire** :  
Porter une protection respiratoire.
- Remarque** :  
La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.  
Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.  
Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

9

## Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Pas de données disponibles
Odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: > 80°C
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Pas de données disponibles
Solubilité(s)	: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles



# CALUMETTE



Viscosité cinématique	:	Non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Non applicable

## 9.2 Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

# 10 Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

## 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

## 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

## 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 11 Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité orale aiguë :

Le produit est classé Acute Tox. 4\_ORAL selon le règlement de référence.

Nocif en cas d'ingestion.

ATE "2 - Curieux E-liquides - EDITION NATURAL - Cassis 03 mg/mL" = 1923.0769230769229 mg/kg.

### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

### Substances :

Pas de données disponibles

### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

### Substances :



CALUMETTE





Pas de données disponibles

**Lésions oculaires graves/irritation :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation de la peau :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12 Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**



CALUMETTE



Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

#### 12.4 **Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

#### 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6 **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7 **Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

#### **Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Pas de données disponibles

## 13 **Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 **Méthodes de traitement des déchets**

#### **Élimination des produits/emballages :**

##### **Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

##### **Options de traitement des déchets :**

##### **Élimination appropriée/Produit :**

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

##### **Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

##### **Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

#### **Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

## 14 **Informations relatives au transport**

### 14.1 **Numéro ONU**

Pas de données disponibles



CALUMETTE



## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de données disponibles

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

## 14.4 Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 15 Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

### Législation européenne :

#### Occupational Exposure Limit Values (long term) - European Union :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

### Réglementations nationales :

#### Cosmetic Ingredient Hotlist :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

#### Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

#### Occupational Exposure Limit Values (long term) - Canada (Ontario) :

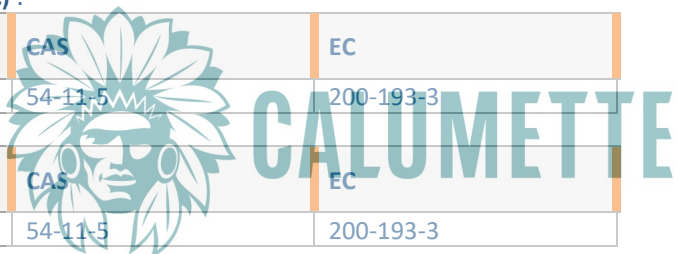
Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

#### Occupational Exposure Limit Values (long term) - Canada (Quebec) :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

#### Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3





Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethanol	64-17-5	200-578-6	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 16 Autres informations

### Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

### Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.



CALUMETTE



## Curieux E-liquides - EDITION NATURAL - Cassis 16 mg/mL

H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 31/10/2023

Date de version : 31/10/2023

Date d'impression : 31/10/2023

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.



# CALUMETTE